

ASSEMBLÉE DU 16 avril 2020

Procès-verbal de l'assemblée **extraordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 16 avril 2020.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux (par visioconférence)

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

CA-2020-030

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Direction des opérations**
 - 3.1 Niveau de service pour l'assignation d'été 2020
4. **Levée de l'assemblée**

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

ATTENDU QUE par son décret 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire;

ATTENDU QUE par son décret 223-2020 du 24 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré que les transports collectifs et de personnes constituent des services prioritaires qui ne sont pas suspendus;

ATTENDU QU'afin d'assurer la santé et la sécurité des chauffeurs, la Société procède à l'embarquement par les portes arrière depuis le 17 mars 2020 et que par conséquent, il n'est plus possible de faire la perception à bord des autobus;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris la décision de suspendre toute activité effectuée en milieu de travail, sauf exception, dont font partie les services de la Société, jusqu'au 4 mai 2020;

ATTENDU QUE depuis le début de la pandémie, le taux d'achalandage de la Société a chuté d'environ 85 %;

ATTENDU QUE la Société est privée de ses revenus de passagers d'environ 3,6 millions de dollars par mois;

ATTENDU QUE la Société anticipe un déficit de plusieurs millions de dollars pour l'année 2020;

ATTENDU QUE, selon les paramètres de la convention collective des chauffeurs et des employés de l'entretien, la Société doit procéder au dépôt des horaires « chauffeurs » pour l'assignation de l'été 2020, débutant le 15 juin 2020, pour une durée de dix (10) semaines;

ATTENDU QUE la période d'assignation de l'été offre l'opportunité de moduler le niveau de service et de la main-d'œuvre, en plus de réduire ses coûts opérationnels;

ATTENDU QUE le retour de la clientèle sera vraisemblablement progressif, que la distanciation physique de deux (2) mètres devra être maintenue pour une longue période et qu'en raison de la pandémie, la Société anticipe une croissance du taux d'absentéisme au cours des prochaines semaines;

ATTENDU QUE divers scénarios ont été analysés et que selon les hypothèses actuelles, un scénario à 70 % du niveau de service annuel, pour la période d'assignation d'été, semble le plus approprié;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE la Société mette en opération une offre de service équivalant à 70 % du niveau de service annuel, pour la période d'assignation débutant le 15 juin 2020, et ce, pour dix (10) semaines.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-032

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 11 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Myriam Nadeau,
Présidente

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



STO

Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du
Conseil d'administration de la Société de transport de
l'Outaouais tenue le 16 avril 2020**

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux